

Aide au développement participative

31.03.11 | 04:15 | L'Express/L'Impartial |

VAL-DE-TRAVERS - Le législatif de Val-de-Travers devra valider le 11 avril un règlement relatif à l'aide humanitaire et la coopération au développement. L'exécutif entend y consacrer chaque année 2 francs par habitant. Les projets à soutenir seront présélectionnés par Latitude 21 et le dernier mot reviendra aux élèves de 9e année de l'école Jean-Jacques Rousseau.

Les élèves de 9e année de Val-de-Travers se verront confier l'attribution d'une ligne du budget dès la prochaine rentrée scolaire.

En effet, ils seront associés au choix du projet de coopération au développement pour lequel les autorités attribueront annuellement 2 francs par habitant, soit environ 22 000 francs. Un processus inédit qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un règlement communal sur l'aide humanitaire et la coopération au développement, grâce auquel les autorités entendent assurer une totale transparence et une légitimité populaire à ces dons.

Un règlement qui prévoit un engagement durable de la commune en faveur des régions les plus faibles, sur lequel le Conseil général devra se prononcer le 11 avril. Lors de l'établissement du budget 2011, le Conseil communal avait déjà créé une nouvelle rubrique consacrée à cette aide, avalisée par le législatif.

«Il est de notre responsabilité morale et éthique de promouvoir le principe de solidarité», souligne Jean-Nath Karakash, grand argentier de la commune. «D'autant que notre commune en profite largement à l'intérieur du canton, grâce au mécanisme de péréquation.» Jusqu'à ce jour, la commune faisait des dons ponctuels, notamment lors de crises majeures.

«Nous souhaitons désormais privilégier la coopération au développement, en partenariat avec des professionnels rigoureux, raison pour laquelle nous avons choisi de travailler avec Latitude 21 (réd: lire encadré)», poursuit Jean-Nath Karakash, qui garantit un suivi des projets et une information fréquente à la population.

Les décisions en matière d'aide humanitaire en cas de crise seront, quant à elles, prises au coup par coup et ne seront pas prélevées sur ce budget.

En confiant le choix du projet qui sera soutenu aux élèves de 9e année de l'école Jean-Jacques Rousseau, l'exécutif entend dépolitiser son action. La fédération neuchâteloise de coopération au développement Latitude 21 opérera un premier tri parmi les nombreux dossiers qui lui sont soumis et en remettra deux, voire trois aux élèves.

«Ils les étudieront dans le cadre des leçons liées au programme «monde contemporain et citoyenneté» avant de voter pour celui qu'ils préfèrent», précise Valérie Scollo, directrice de l'école Jean-Jacques Rousseau, ravie que les jeunes puissent ainsi disposer d'un véritable pouvoir décisionnel et pas uniquement consultatif. «Cela leur permettra également de développer un esprit critique et de confronter leurs valeurs.» /FNO

FANNY NOGHERO

Dernière mise à jour: 31.03.11 | 11:00

PHOTOS



Latitude 21 est synonyme de sérieux

La fédération neuchâteloise de coopération au développement Latitude 21 est une organisation faïtière créée par dix ONG (organisations non gouvernementales) actives dans le canton. Elle a vu le jour fin 2008 et fait suite à la votation du 18 mars de la même année validant la loi cantonale sur la coopération internationale et l'aide humanitaire. Subventionnée par le canton à hauteur de 260 000 francs ainsi que par la Confédération, elle œuvre sur trois axes. Elle apporte un soutien logistique et financier aux associations membres, elle mobilise les compétences neuchâteloises et elle informe et sensibilise. /fno

 Imprimer | Partager:  Tweet